

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

6 mars 2019 - Hélicoptage à Treschenu-Creyers

La commune de Treschenu-Creyers classée en "zone blanche" pour la réception de la téléphonie mobile travaillait depuis deux ans sur ce dossier en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Pour être éligible à ce projet, la commune devait mettre à disposition un terrain communal en hauteur doté d'un chemin d'accès existant et d'un point d'électricité pour recevoir l'installation d'un pylône pour le réseau de téléphonie mobile.

Ce lieu conforme à ces exigences existait à Bénévise à l'emplacement de l'ancien relais TDF qui permettait autrefois la réception de la télévision par antennes "râteaux" et qui n'était plus opérationnel. TDF, propriétaire des installations a accepté de les mettre à disposition ce dont nous sommes très reconnaissants puisque le projet a pu se concrétiser et permettre à la commune son éligibilité. Les services de la Région, initiatrice du projet, ont assumé toutes les démarches administratives et financières et, le dossier étant complet, nous ont annoncé que l'installation était prévue le Mercredi 6 Mars 2019.

Un grand nombre de spectateurs étaient sur place pour vivre cet instant magique et impressionnant.

L'assemblage du pylône a été réalisé dans un champ prêté par Michel Orand aux Nonières. Plusieurs équipes des sociétés AIRTELIS et INFRAMET se sont affairées au sol pour une préparation



minutieuse, encadrées par Stéphane GRONDARD chef de projet (les yeux du pilote de l'hélicoptère au sol). L'hélicoptage de ce pylône de 3T800 jusqu'à son emplacement à Bénévise a été réalisé par HELIPROTECTION avec un hélicoptère Superpuma EC225 de la société AIRTELIS piloté par Stéphane LUCHINI.

Malgré des conditions atmosphériques et techniques compliquées qui ont obligé ce pilote chevronné à rester en stationnaire plus longtemps que prévu, le pylône a pu être installé. Ce fut pour tous, spectateurs et équipes techniques un grand soulagement lorsque l'hélicoptère s'est envolé libéré de son mât !

Merci à tous pour leur professionnalisme et l'ambiance sympathique lors de ce grand moment intense. Toute notre gratitude à la Région de nous avoir offert cette opportunité qui, nous l'espérons, permettra une fois les travaux terminés une meilleure couverture du réseau mobile pour le confort et la sécurité des habitants.

Ainsi la zone environnementale de la Commune nouvelle de Châtillon en Diois (depuis la fusion des deux communes au 1er Janvier 2019) pourra accueillir les touristes randonneurs en leur offrant une meilleure sécurité sur les chemins environnants.

Anne Roiseux
Maire de la Commune déléguée de Treschenu-
Creyers
1er Adjoint de la Commune nouvelle de Châtillon
en Diois

Travaux sur le chemin des mines et dans la forêt Giono

Le chemin des mines était équipé en parcours de santé. Mais les agrès du parcours étaient vieillissants et dangereux pour certains. Dans le souci constant de la municipalité d'entretenir ce chemin si fréquenté, divers aménagements ont été faits : enlèvement d'agrès dangereux, transformation en banc ou en siège. Divers point du parcours ont été remis en état. Quelques arbres ont



été coupés pour dégager la vue depuis la plateforme située après le grand Vallat. Les poteaux destinés à se percher ont été raccourcis pour faire des petits sièges. On dispose maintenant d'un petit théâtre en pleine nature pour observer

Glandasse et le bourg de Châtillon-en-Diois à ses pieds. Il restera un jour à aménager la descente vers la route de Menglon pour rejoindre le pont et continuer son chemin sur la rive droite du Bez pour revenir à Châtillon.



Si nous arrivons à surmonter les complications administratives, le chemin des mines deviendra bientôt un sentier de découverte intitulé "La roche et l'eau" et sera équipé de panneaux explicatifs.



Dans la forêt Giono, c'est la passerelle du haut qui était devenue bien branlante ! Elle a été remplacée par une passerelle neuve. Là aussi nous espérons ajouter quelques panneaux sur le thème de l'eau et réaliser un fléchage pour guider les visiteurs.

Ces travaux ont été commandés par la commune

avec l'aide du Département et dans le cadre d'un projet d'ensemble soutenu aussi par la Région et l'Union Européenne.

Ils ont été réalisés par l'ONF particulièrement experte pour ce genre de travaux.



NOUVEAU : à compter du vendredi 5 avril, et tous les premier vendredi du mois, la MSAP du Diois sera présente à l'Agence postale communale pour vous aider dans vos démarches administratives !



Diaise et Itinérante

VOTRE RELAIS DES SERVICES PUBLICS ? OUVERTURE le Vendredi 5 Avril

**Nous vous accompagnons
dans vos démarches
administratives**

MSAP du Diois
200 av. de la Clairette à Die
04.75.22.31.87
www.cfppa-die.fr
cdr.cfppa.die@educagri.fr

Châtillon-en-Diois

**1er vendredi
de chaque mois**

9h30 à 12h

**Agence postale
communale**

Rue du Reclus



**... et d'autres
partenaires !**



22 mars 2019, 20^e édition du Printemps des Poètes

Pour une soirée, la salle des mariages de la mairie de Châtillon s'est transformée en salon de lecture, décoré par les aquarelles de Guy Nicod et les sculptures d'Odile Vongerichten.

L'association "Feuilles Volantes" a repris le flambeau à la suite de la bibliothèque de Châtillon pour fêter la 20^e édition du Printemps des Poètes, dont le thème national est "la Beauté". On a pu lire sur beaucoup de vitrines ou même de fenêtres de particuliers du village des textes sur ce thème, qui ont été bien appréciés.

Ce vendredi 22 mars, plus de 25 personnes sont venues écouter ou dire des poèmes, de Ronsard, Baudelaire, François Cheng entre autres, accompagnés par les mélodies cristallines jouées par Agnès Moulin à la harpe celtique et par Mireille

Bonnard à la Nickelharpa. Les enfants de l'école ont participé à l'événement en créant de courtes poésies qu'ils ont suspendues aux branches d'un arbre bourgeonnant.



Mireille Bonnard et Agnès Moulin



"La beauté" a largement inspiré les participants et les textes échangés ont permis de passer une soirée conviviale, chaleureuse, qui s'est clôturée par un apéritif concocté par les bénévoles de l'association.

Un concours doté d'un prix avait été lancé, peut être un peu tard, pour exprimer la beauté de notre village et du Diois. Trois urnes avaient été déposées auprès des commerçants : la pharmacie, le 8 à Huit, la boulangerie Sauvet. Un seul participant, donc pas de tirage au sort, et une gagnante. L'association remercie les commerçants d'avoir très aimablement accepté de jouer le jeu.

L'association Feuilles Volantes



L'arbre aux poèmes des enfants de l'école



Sculptures d'Odile Vongerichten



Activités de la bibliothèque municipale en avril

Jeudi 18 avril de 14h à 17h, à la bibliothèque :

Dans le cadre du "Printemps du numérique" vous pourrez découvrir les sensations données par un casque de réalité virtuelle, et expérimenter plusieurs applications permettant de lier manipulation sur tablette et découverte de livres.

Ces démonstrations sont proposées par la Médiathèque départementale Diois Vercors, que nous accueillons à la bibliothèque de Châtillon.

Dimanche 21 avril, dans le cadre de la foire de printemps, la bibliothèque met en vente des livres à très petit prix. La vente se fera rue du Reclus, dans le "garage du DAB". Nous remercions tous ceux qui nous ont donné ces livres. Il y en a pour tous les goûts !

Printemps du numérique (du 6 au 20 avril dans le Diois)

Vous pouvez trouver tout le programme du "printemps du numérique" à la bibliothèque et dans divers lieux et commerces du village.

Quelques événements se déroulent plus particulièrement Châtillon-en-Diois :



La Drômoise recherche des bénévoles

La commune de Châtillon-en-Diois fait partie de celles traversées par l'un des parcours de la Drômoise.

La sécurité assurée sur l'ensemble des parcours est l'un des atouts principaux de notre épreuve, notamment par la présence de "signaleurs" aux carrefours. Le nombre croissant de participants fait que le passage des coureurs à ces carrefours s'étale dans le temps.

Afin que le temps de station des signaleurs ne soit pas trop grand (parfois 5 h), afin de renouveler les signaleurs qui officient depuis 11 années pour certains : nous sommes à la recherche de nouveaux signaleurs.

Nous nous adressons directement aux communes traversées pour des raisons pratiques (proximité, connaissance des lieux) d'une part et pour perpétuer notre implication commune à la pleine réussite de la

Le prix "Anguille sous roche" du Festival du polar de Saillans :

Comme l'an dernier, les lecteurs qui le souhaitent peuvent participer au jury du prix "Anguille sous Roche". Six livres, romans noirs ou romans policiers, à lire d'ici mi-mai. Vous pouvez les emprunter, chacun pour une semaine au maximum, à la bibliothèque.



Nous vous rappelons que nous avons élargi les horaires d'ouverture de la bibliothèque :

mardi de 16h à 19h

mercredi de 15h à 17h

vendredi et dimanche de 10h30 à 12h.

L'équipe de la bibliothèque

- *Démonstration d'applications sur tablette et casque de réalité virtuelle* à la bibliothèque le jeudi 18 avril de 14h à 17h : voir au-dessus !

- *Devenez Géocacheur* : vendredi 19 avril à partir de 14h à la Mairie de Châtillon-en-Diois. Une bonne occasion de découvrir la forêt Giono et de découvrir Châtillon vu d'en haut !

Drômoise, outil de valorisation de nos territoires touristiques.

Avec nos remerciements

Le Président
Pierric Tabouret

Contact ; Ghislain PAPIN 06 88 61 55 74

ghislain.papin@cyclodromoise.com



24 mars 2019 Marché de Printemps

On aurait dit presque un marché de l'été tant le ciel était bleu pour ce marché de printemps : ce qui a incité les marchands à bien venir, les habitants à déballer leurs trésors du grenier devant leur maison et surtout les badauds à passer un bon moment.

Il y avait de nombreux nouveaux commerçants, des spécialités bretonnes (crêpes et Kouign Amann), de la charcuterie, des plantes, des noix, du bois tourné, des livres...

Donc une belle journée pour ce marché d'Art'Star et le sourire sur le visage de Kiki.



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 février 2019

Sont présents : Erick VANONI, Anne ROISEUX, Christiane PUECH, Bernard RAVET, André CHAIX, Jean MONTHEL, Grégory BONNIOT, Jean Luc MONBERTIN, Sylvie FAVIER, Jean-Claude LAMORLETTE, Frédéric URBANOWIEZ, Florent MARCEL, Philippe GENIN, Jacques MALOD, Philippe DELHOMME, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU

Représentés : Bernadette MACAIRE, Gilles SALUTE, Alain REY

Excusés : Jean-Paul COLLETTE

Secrétaire de séance: Christiane PUECH

Objet: SDED énergie raccordement individuel au forfait - 2019_038

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, pour le raccordement au BT pour alimenter la construction de Franck PEREZ, quartier la Condamine, à partir du poste GUIGNAISE :

Dépense prévisionnelle HT estimée à : 15 610.16€

Financements mobilisés par le SDED : 12 043.29€

Participation communale : 3 566.87€

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le projet et le plan de financement ci-dessus détaillé.

Décide de financer comme suit la part communale : sur les fonds propres et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Objet: adhésion au Syndicat intercommunal AGEDI - 2019_041

Monsieur Erick VANONI Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I, fournisseurs des logiciels de la mairie, pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

Article 1 : D'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur, tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : D'adhérer au Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.

Article 3 : De charger M. Erick VANONI de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération et de désigner Mme Christiane PUECH comme représentante de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Objet: Echange terrains ONF - Commune - 2019_043

Mme le Maire déléguée fait part au conseil municipal d'une proposition d'échange de parcelles situées sur le territoire de Treschenu-Creyers avec l'Etat, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en vue de l'incorporation dans le domaine forestier. La commune céderait à l'Etat une superficie de 34,2244 Ha et l'Etat céderait à la commune une superficie de 29,3840 Ha. La valeur de ces terrains étant similaires, cet échange sera réalisé sans soulte. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le maire à signer la promesse de vente et sollicite de l'Etat une subvention, au titre des échanges et cessions d'immeubles ruraux agricoles et forestiers, à hauteur de 20 % pour les frais d'acte notarié.

Objet: Travaux bâtiments - voirie - forêt 2019

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux de réfection et d'amélioration envisagés sur les bâtiments communaux pour l'année 2019 :

Le conseil municipal, après délibération, approuve la réalisation de ces projets pour un montant total de 41 646.57 € HT et sollicite de la Présidente du Département de la Drôme une subvention, au titre de la DCP 2019.

Nature des dépenses		Montant HT*
Réfection Eglise de Benevise		7 998.17
Drainage eau de ruissellement	El Begoud	5688.17
Gouttières Zinc	Plomberie du Glandasse	1410.00
Electricité	Ent. Grosjean	900.00
Réfection des façades de l'église de Menée	Sarl Chaffois	3 916.00
Réfection charpente et toiture grange Nonières	Sarl Chaffois	23 497.20
Construction pergola	Sarl Chaffois	6 235.20

Le maire fait part au conseil que des travaux d'aménagement du viol du temple sont à prévoir, le conseil municipal est d'accord pour lancer l'étude.

Jacques Malod propose une réflexion sur l'aménagement fonctionnel des trottoirs de la rue du Reclus.

Anne Roiseux fait part au conseil du projet d'assainissement du village d'Archiane, dans un premier temps, il convient de lancer l'étude, le conseil donne son autorisation.

Elle fait part également des travaux de création d'une piste forestière pour un montant de 10 350.00 €

Travaux à finaliser rapidement : remplacement des WC de la classe maternelle.

Objet: Marché subséquent n° 02 pour mission APD / ARCHIPAT - 2019_045

Le maire fait part au conseil municipal que, suite à l'accord cadre des prestations intellectuelles du 30 mai 2017 signé avec le cabinet d'étude ARCHIPAT, il y a lieu de passer un marché subséquent ayant pour l'objet la réalisation de la phase Avant-Projet Définitif (APD) pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie et de la bibliothèque. Le forfait de rémunération du marché subséquent n° 02 est de 25 160.00 € HT (30 192.00 € TTC)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte d'engagement du marché subséquent n° 2 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise en accessibilité de la mairie et de la bibliothèque, pour la réalisation de la phase APD pour un montant de 25 160.00 € HT et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Objet: Participation pour utilisation de la salle de motricité - 2019_046

Le maire informe le conseil municipal que, plusieurs cours, tels que le yoga, la musique... sont dispensés dans la salle de motricité en extra-scolaire et qu'il serait

souhaitable de demander une participation financière.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de demander, à chaque utilisateur de la salle de motricité intervenant à titre payant, une participation annuelle de 30.00 € pour une heure d'utilisation par semaine.

Objet: Convention avec le GCU pour la fréquentation de la piscine - 2019_047

le Maire informe le Conseil Municipal que les campeurs du GCU de Châtillon-en-Diois sont autorisés à fréquenter la piscine municipale de Châtillon-en-Diois sans s'acquitter du droit d'entrée, mais ils doivent être munis d'un bracelet spécifique au GCU. Une convention sera établie pour fixer les modalités et la participation financière de la fréquentation de la piscine en juillet /août

En fin de saison le GCU transmettra, à la commune, le nombre total de nuitées du 1er juillet au 31 août afin d'établir le titre de recette pour la participation financière aux entrées de la piscine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le GCU pour la fréquentation de la piscine municipale.

Objet: Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor public - 2019_048

Sur proposition du Comptable Public, Trésorier du Centre des Finances publiques de Châtillon-En-Diois, et afin de faciliter les opérations de versement des produits de l'exploitation de la régie du Camping, notamment les opérations de paiement par carte bancaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au TRESOR PUBLIC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au TRESOR pour le versement des produits de l'exploitation de la régie du camping.

M. Joris PRAT, régisseur titulaire de la régie CAMPING est désigné comme mandataire principal de ce compte de dépôt de fonds.

Objet: Création régie de recettes camping piscine et droite de place - 2019_049

Le conseil municipal décide d'instituer des régies de recettes auprès de la commune de Châtillon-En-Diois pour la perception des droits de place, (marchés, fête foraine), des entrées du camping et de la piscine.

Objet: Adhésion au service de conseil en énergie du SDED - 2019_039

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des

Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 563 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1er janvier 2018), soit un montant de 112.60 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Objet: CEE aide financière remplacement de fenêtres et isolation toiture - 2019_050

Le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense

éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de :

- 1 - Remplacement des fenêtres du bâtiment de l'ancienne gare à Chatillon en vue de son aménagement futur
- 2 - Isolation de la toiture de la grange "Perrier" aux Nonières

Objet: tarifs camping 2019 - 2019_051

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant des redevances, toutes taxes comprises, à demander aux campeurs qui séjourneront sur le terrain de camping municipal durant l'année 2019.

Le conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité fixe les redevances 2019, toutes taxes comprises, suivant le tableau ci-contre.

Objet : embauche d'un saisonnier

Le conseil municipal donne son accord pour l'embauche d'un saisonnier pour l'entretien de la piscine et du village du 1er avril au 30 septembre 2019.

Objet : Point sur la cantine

En attendant la visite de la DDPP pour l'agrément de la cantine au Clos des Lilas, l'hôpital de Crest continuera à livrer les repas à la salle des fêtes jusqu'au 22 mars.*

Questions diverses

- 1- Le conseil municipal autorise le maire à solliciter de la Conservation Départementale du Patrimoine des aides financières susceptibles d'être accordées aux travaux décidés précédemment.
- 2- Il faut prévoir l'inventaire et le classement des archives publiques de 1892 à 1980 pour un montant d'environ 5 000.00 €
- 3- Passage de la Drômoise le 22 septembre 2019
- 4- Compteur Linky : le conseil doit-il se prononcer pour ou contre le compteur linky ?

Éric propose au conseil municipal de voter pour savoir si on soumet cette délibération à l'ordre du jour du projet conseil, le conseil vote 4 pour et 16 contre.

* n.d.l.r. : Livraisons prolongées depuis cette date.